

MINISTERE DE LA FEMME

**Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres
Chers Collègues,**

Le projet de budget 2014 du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat Féminin est arrêté à la somme de **18 174 441 240 FCFA** contre **17 792 573 300 F CFA** en 2013, soit une hausse de **381 867 940 FCFA** en valeur absolue et **2,15%** en valeur relative.

Il se présente comme suit :

Titre II : Dépenses de personnel

Elles sont estimées à **1 132 229 240 FCFA** en 2014 contre **1 437 811 300 FCFA** en 2013, soit une baisse de **305 582 060 FCFA** en valeur absolue et **21,25%** en valeur relative.

Cette baisse est due au départ à la retraite d'agents, enregistré entre 2012 et 2013 et qui n'ont pas été remplacés.

Titre III : Dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **1 010 318 000 FCFA** en 2014 contre **973 818 000 FCFA** en 2013, soit une hausse de **36 500 000 FCFA** en valeur absolue et **3,75%** en valeur relative.

Cette hausse s'explique par les mesures nouvelles accordées aux services déconcentrés de développement communautaire.

Titre IV : Dépenses de transfert

Elles sont arrêtées à la somme de **1 096 494 000 FCFA** en 2014 contre **1 058 494 000 FCFA** en 2013, soit une hausse de **38 000 000 CFA** en valeur absolue et **3,59%** en valeur relative.

Cette hausse est due à une dotation complémentaire accordée à l'Office National des Pupilles de la Nation.

Titre V : Dépenses en capital

Elles s'élèvent à 11 940 000 000 FCFA en 2014 contre 11 590 450 000 FCFA en 2013, soit une hausse de 349 550 000 FCFA en valeur absolue et 3,02% en valeur relative.

Titre VI : Transfert en capital

Les crédits inscrits s'élèvent à 2 995 400 000 FCFA en 2014 contre 2 732 000 000 FCFA en 2013, soit une hausse de 263 400 000 FCFA en valeur absolue et 9,64% en valeur relative.

Cette hausse permet essentiellement de renforcer les activités de financement du Fonds national de Promotion de l'Entrepreneuriat féminin, du Fonds d'impulsion de la micro finance et de la lutte contre la vulnérabilité des enfants.

Votre Commission de l'Economie Générale, des Finances, du Plan et de la Coopération Economique a entendu le rapport fait au nom de la Commission de la Santé, de la Population, des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale

Vos Commissaires ont vivement félicité et encouragé Madame le Ministre et ses collaborateurs

Ils ont ensuite formulé des observations et des recommandations.

Concernant le projet de budget qui leur est soumis, vos Commissaires ont fait part de leurs inquiétudes relatives en particulier à l'insuffisance des crédits alloués au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, eu égard à l'importance des charges inhérentes à sa mission.

Aussi, ont-t-ils déploré la baisse des crédits affectés à la lutte contre la vulnérabilité des enfants.

Concernant l'appui à la politique de sécurité alimentaire, vos Commissaires ont constaté que la dotation de 2013 a été reconduite. A cet égard, ils ont fait observer que cette rubrique contribue à la régulation sociale, qu'il convient de doter de manière conséquente.

Par ailleurs, ayant constaté une forte demande pour l'implantation de cases des tout petits, vos Commissaires ont plaidé pour une révision à la hausse de l'enveloppe qui leur est consacrée.

Ils ont également indiqué que l'importance de la ligne « emprunts », figurant au niveau des dépenses en capital n'est pas sans risques car pouvant fragiliser la politique du ministère, dans la mesure où il n'est pas certain que les ressources prévues soient disponibles.

Vos Commissaires ont relevé que depuis des dizaines d'années, les organes dirigeants des groupements féminins ne sont pas renouvelés. A cet égard, ils ont suggéré la mise en place d'un mécanisme de renouvellement qui transcende les positions partisans.

Ils ont préconisé le retour de l'organisation de la quinzaine de la femme, qui constitue un moment fort de rencontre entre Madame le Ministre et les groupements féminins, rencontres au cours desquelles les différentes réalisations seront présentées.

Cependant, ils ont demandé de se départir d'un certain folklore qui, au fil du temps, avait fait éloigner l'organisation de cette quinzaine, de son véritable objectif.

Vos Commissaires ont salué le travail accompli dans le cadre du Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage des métiers pour la lutte contre la pauvreté (PALAM) dans diverses localités, en souhaitant que les besoins exprimés ailleurs puissent être satisfaits dans les meilleurs délais.

Sur la question relative au financement, ils ont souligné les retards constatés dans la mise en place des fonds et l'absence de financements pour certains projets déjà ficelés.

C'est ainsi que dans le cadre de la transformation des produits halieutiques, vos Commissaires ont souhaité savoir si une ligne de crédits a été dégagée pour cette activité.

En outre, ils ont invité Madame le Ministre, à apporter un appui à des unités laitières installées au niveau de Linguère et Daara et également à rencontrer la mutuelle des éleveurs de Linguère pour s'enquérir de leurs préoccupations, notamment en matière d'assistance.

S'agissant du Fonds national de Crédits pour les femmes, vos Commissaires se sont interrogés sur les bénéficiaires de l'enveloppe de 815 000 000 FCFA, pour le financement de 400 projets.

A cet égard, ils ont fait le plaidoyer de la région de Kolda où le taux de pauvreté est assez élevé.

Ils ont attiré l'attention de Madame le Ministre sur les actions menées par d'honorables députés qui se sont engagés personnellement à accompagner des groupements féminins dans des activités, tout en l'invitant à les appuyer afin de pérenniser lesdites activités.

Vos Commissaires ont estimé nécessaire de faire l'état des lieux, concernant les principaux programmes et fonds, relativement aux groupements et personnes qui en ont bénéficié ces dernières années, afin d'évaluer le volume des crédits octroyés ainsi que les niveaux de remboursements.

Ils ont beaucoup insisté sur la formation qui doit être un préalable à toute opération de financement et que celle-ci doit ensuite faire l'objet de suivi.

Ils ont suggéré à Madame le Ministre de nouer un partenariat avec la représentation nationale afin que les honorables députés puissent servir de relais, dans la vulgarisation des instruments dont dispose le Ministère.

A ce propos, ils l'ont priée de venir expliquer devant la Commission de la Santé, de la Population, des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale les différents programmes et fonds, en termes de cibles et d'objectifs.

Ils lui ont également demandé de tirer profit de la grande expérience du Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAM).

Vos Commissaires ont constaté que la multiplication des systèmes financiers décentralisés a permis une déconcentration poussée des activités de financements, tout en admettant que le processus a eu un effet négatif chez beaucoup de nos femmes qui, sous l'effet conjugué de la faiblesse des crédits et des taux d'intérêt exorbitants, se trouvent dans une totale dépendance par rapport à ces structures ; aussi, sont-elles prises dans un cycle infernal : « prêt-remboursement » et vice-versa.

A cet égard, vos Commissaires ont préconisé de faire l'évaluation des systèmes financiers décentralisés afin d'en mesurer l'impact sur les populations-cibles et ce, en termes d'augmentation ou de perte de revenus.

Ils ont demandé l'appui de Monsieur le Ministre chargé du Budget en vue de clarifier des fonds retenus depuis 3 années par un organisme en activité dans la région de Fatick.

Ils ont encouragé Madame le Ministre à tirer profit du système de financement islamique qui offre des conditions plus souples et plus novatrices que les établissements financiers traditionnels.

S'agissant de l'équipement des femmes en moulins dans le cadre de l'allègement des travaux domestiques, vos Commissaires, tout en se félicitant des efforts déjà faits, soulignent cependant quelques dysfonctionnements : exemple de la cinquantaine de moulins affectés à la région de Louga dont

seulement 5 ont été livrés. Ils ont demandé à Madame le Ministre d'aider à ce que le lot restant, soit 45 moulins, puisse être remis aux bénéficiaires dans la mesure où le fournisseur a été intégralement payé.

Au niveau de Sakal, ils ont fait état de machines stockées dans un local depuis 2005 et ont souhaité en connaître les raisons.

Vos Commissaires ont du reste réitéré leur demande à être pleinement associés au processus de distribution à savoir la définition des critères de sélection, la participation aux comités de sélection ainsi qu'aux commissions de distribution. Ils ont en outre émis le vœu de voir se renforcer davantage la collaboration entre le Ministère et les parlementaires qui ont fait part de leur disponibilité à l'accompagner.

Le manque de formation, d'encadrement et de suivi des femmes dans l'exécution de leurs projets a été également une préoccupation de vos Commissaires.

Dans le même ordre d'idées ils ont fortement déploré, la situation de dénuement dans laquelle se trouvent les Centres départementaux d'assistance et de formation pour les femmes qui se traduit par un manque de moyens matériels et humains.

Vos Commissaires ont par ailleurs souligné pour s'en inquiéter, la situation des animateurs évoluant dans les cases des tout petits et dont le statut n'est toujours pas élaboré, ce qui les place dans la précarité.

A cet égard, ils ont préconisé la reprise de la formation de 45 jours ainsi que le recrutement de ces animateurs dans la fonction publique.

Ils ont également évoqué l'état de délabrement et de manque d'équipements de beaucoup de cases et le cas des abris provisoires.

Ils ont invité Madame le Ministre à répondre favorablement aux demandes formulées dans plusieurs localités pour l'implantation de cases des tout petits.

Quant au programme d'enseignement desdites cases vos Commissaires ont demandé l'introduction de l'éducation confessionnelle.

Vos Commissaires ont attiré l'attention de Madame le Ministre sur certains aspects liés à la protection de la famille, au rôle de la femme et à la politique de planification familiale qui, eu égard au contexte de la mondialisation, peuvent être en porte à faux avec certaines de nos valeurs.

Par ailleurs, ils ont relevé un certain paradoxe entre les campagnes effrénées pour un planning familial et la politique de natalité menée dans les pays dits développés, dont les populations sont vieillissantes.

Dans le cadre de la prise en charge des enfants vulnérables, vos Commissaires ont fait état de la construction de la maison des malnutris, en souhaitant que Madame le Ministre puisse apporter son soutien à la gestion de ladite maison.

Globalement, ils estiment que la lutte contre la malnutrition doit être repensée, car, disent-ils, le critère de distribution tient beaucoup plus compte de la quantité à répartir que de la qualité nutritive des aliments.

Aussi, ont-ils préconisé des modes de préparation culinaire qui apportent les éléments essentiels à la formation de l'enfant.

En ce qui concerne l'abandon de la pratique de l'excision, vos Commissaires, tenant compte du fait qu'il s'agit d'un phénomène sociétal, ont recommandé une approche pédagogique sous-tendue par une campagne de sensibilisation appropriée en raison notamment des considérations culturelles et du caractère sensible de la question.

S'agissant de l'avortement médicalisé, vos Commissaires ont recommandé que cette question soit laissée à l'avis du médecin qui est la seule personne habilitée à interrompre une grossesse.

Madame le Ministre, prenant la parole, a d'abord tenu à remercier les honorables Députés pour leurs félicitations et encouragements à son endroit. Elle s'est également réjouie de la qualité et de la pertinence des interventions, constituées principalement de suggestions, de contributions et de recommandations qu'elle a notées avec satisfaction. C'est ensuite qu'elle a apporté les réponses et clarifications aux différentes préoccupations exprimées par vos Commissaires.

S'agissant de la collaboration entre son département et les honorables Députés, Madame le Ministre a réaffirmé sa détermination à adopter une approche participative dans la conduite des actions de son département. A cet égard elle compte pleinement associer les parlementaires notamment dans ses déplacements dans les régions.

En ce qui concerne le volet financement Madame le Ministre a fait siennes les préoccupations exprimées par les honorables Députés par rapport à la forte demande. Elle a cependant dit l'espoir qu'elle place dans les sources alternatives de financement, le business islamique notamment qui est une opportunité pouvant substantiellement impacter le système, en raison de l'absence de taux

d'intérêt. Car, a ajouté Madame le Ministre, les taux exorbitants pratiqués dans le système classique par les Institutions de Micro Finance ne garantissent pas la rentabilité et la pérennité des projets.

Toutefois Madame le Ministre a tenu à apporter certaines précisions relatives aux spécificités du mécanisme du financement islamique qui, certes, est sans intérêts, mais consiste plus à équiper qu'à transférer des fonds. Le système a-t-elle ajouté, est assorti d'un suivi évaluation et d'un encadrement.

Madame le Ministre a tenu également à rappeler que les financements ne sont pas des subventions non remboursables et que c'est un système revolving qui ne peut être pérenne que s'il y a régularité dans les remboursements.

En ce concerne la micro finance, Madame le Ministre estime que celle ci présente plus d'avantage pour les femmes car elle peut servir de levier pour lever toutes les contraintes liées au financement. Le système consiste à livrer tout le matériel adéquat accompagné d'un fonds de roulement et d'un suivi évaluation permettant, s'il y a des difficultés, de venir à leur secours et de les aider.

Madame le Ministre a souligné que le mode de financement trouvé sur place n'était pas bien étudié et engendrait beaucoup de difficultés pour les femmes.

Les femmes s'appauvrissent et elles ont pratiquement perdu leurs biens déposés au niveau des organismes de micro finance, comme garantie d'emprunt pour non remboursement des prêts contractés.

9 / Elle a par ailleurs indiqué qu'avec le Fonds national de Crédit pour les Femmes, deux programmes avaient démarré au niveau de Rufisque et de Foundiougne et que les visites de terrains qu'elle a effectuées lui ont permis de se rendre compte des contraintes liées au système de financement existant.

A cet égard Madame le Ministre a fait savoir la nécessité d'une réforme du système en ciblant les groupements et regroupements de femmes pour les restructurer, les former et les rendre plus aptes à gérer. Elle a ajouté la nécessité de leur inculquer une culture entrepreneuriale qui va se traduire par la création de petites et moyennes industries de transformation.

La nouvelle démarche consistera aussi selon Madame le Ministre à tenir largement compte des spécificités de chaque département et de chaque région et d'y adapter le financement : produits halieutiques, produits céréaliers et fruitiers. Le nouveau mode de financement sera apparenté au modèle islamique ; ainsi au

lieu de donner des financements aux femmes et les laisser à elles mêmes, elles seront assistées.

Pour réussir ce pari, Madame le Ministre dit tendre la main aux honorables députés et compte beaucoup sur leur collaboration en vue d'aplanir les nombreuses contraintes parmi lesquelles, a-t-elle souligné, le non renouvellement depuis 1989 des groupements et des comités consultatifs.

Répondant à une interpellation sur les critères d'accès au financement, Madame le Ministre a indiqué que des canevas existent au niveau des Services de Développement communautaire et qu'au niveau des préfectures des comités de sélections composés de l'agent de développement communautaire et de fonctionnaires relevant d'autres départements Ministériels, procèdent à l'examen des dossiers, qui, par la suite, sont déposés au niveau du Fonds national de Crédit pour Femmes.

Toutefois Madame le Ministre n'a pas manqué de souligner les difficultés de fonctionnement de ces services déconcentrés et s'attèle à y remédier.

Madame le Ministre a par ailleurs indiqué les dispositions qu'elle souhaite prendre pour financer tous les projets ficelés depuis une année, mais le caractère modique de l'enveloppe financière allouée au Fonds national de crédits pour femme impose le recours à d'autres sources alternatives de financement notamment au niveau de la micro finance en vue de prendre en charge les projets qui ont une maturité d'un an.

Elle a tenu à préciser qu'en ce qui concerne les financements en cours elle ne fait que suivre le chronogramme déjà établi par son prédécesseur en donnant l'assurance que toutes les actions seront menées dans la transparence et l'équité.

Concernant les actions menées par d'honorables députés qui se sont engagés personnellement à accompagner des groupements féminins dans des activités, tout en les invitant à les appuyer afin de pérenniser lesdites activités, Madame le Ministre promet de les rencontrer pour échanger sur la question.

Elle a évoqué parmi les instruments de financement, le Fonds national de Promotion de l'Entreprise féminin qui va mobiliser les ressources ~~de la Banque africaine de Développement (BAD)~~ et de la Banque Islamique de Développement (BID), afin de donner plus d'opportunités de financement.

Sur la question relative au Programme Intégré de Développement Economique et Social (PIDES), Madame le Ministre a indiqué qu'il est dans sa phase pilote à Dakar et à Kaolack.

Pour une meilleure rationalisation du système de financement Madame le Ministre a indiqué qu'une cartographie des interventions sera élaborée.

Répondant à des questions relatives aux visites de terrains Madame le Ministre a tenu à rassurer que son programme couvrira tous les départements de même que les financements.

Elle a ajouté qu'elle avait programmé de commencer par Ziguinchor mais compte tenu du fait que les départements de Rufisque et de Foundiougne, ont été les premiers à être servis, elle leur a réservé ses premières sorties ; ce qui, du reste, lui a permis de découvrir les spécificités géographiques du département de Foundiougne, constitué en grande partie d'un chapelet d'îles qu'elle a toutes visitées et où les femmes récoltent une quantité importante de produits halieutiques mais sont handicapées par l'enclavement d'où des difficultés de stockage et d'écoulement de leur production.

Madame le Ministre envisage, à la suite de ce constat, de les doter en pirogues et en magasins de stockage.

Abordant la question des moulins Madame le Ministre a assuré que les dispositions nécessaires sont entrain d'être prises pour répondre à la forte demande. Elle a néanmoins tenu à préciser qu'une organisation a été mise en place pour rationaliser le système et garantir l'équité. A cet égard des comités de sélection ont été créés et placés sous la supervision des Chefs de circonscriptions administratives (Gouverneurs et Préfets) regroupant toutes les parties prenantes et travaillant sur la base de critères précis et objectifs.

Toutefois, elle a précisé avoir, à la suite de récriminations d'honorables députés sur les modalités de distribution des moulins, pris la décision de saisir les Gouverneurs de région pour faire arrêter le processus, afin d'analyser toute la chaîne et d'associer les honorables députés des localités concernées aux comités de sélection.

En réponse à la question des 50 moulins affectés à la région de Louga et dont une infime partie a été livrée, Madame le Ministre a indiqué que des dispositions seront prises pour dénouer cet épineux problème, tout en précisant ne pas avoir reçu de courrier dans ce sens.

S'agissant des cases des tout petits elle fait savoir que toutes les dispositions seront prises pour résoudre les questions liées à la construction et à l'équipement en matériel et personnel ainsi qu'au programme d'enseignement, tout en prenant en compte les croyances religieuses.

Elle a magnifié le fait que les enfants participent à la levée des couleurs le premier lundi de chaque mois.

Par ailleurs, dira-t-elle, l'Agence Nationale des Cases des tout-petits a initié un nouveau modèle dont le coût est plus faible et mieux adapté aux critères pédagogiques.

Concernant le recrutement des polyvalents, Madame le Ministre a indiqué qu'il s'agit d'un problème de niveau requis, en l'occurrence, le baccalauréat.

Toutefois, elle dit prendre en compte toutes les suggestions.

Sur les problèmes liés à la famille et à la planification familiale, Madame le Ministre estime que les questions soulevées exigent la participation de tous, afin de trouver les solutions les plus adaptées.

A cet égard, elle a indiqué que son département travaille en synergie avec le Ministère de la Santé

Quant aux interpellations relatives à l'excision, Madame le Ministre a dit avoir pris bonne note des suggestions et recommandations faites par les honorables députés.

En ce qui concerne l'avortement médicalisé Madame le Ministre invite à une réflexion approfondie sur la question.

En conclusion des réponses et précisions aux différentes questions soulevées, Madame le Ministre a tenu à préciser que certaines questions posées par vos Commissaires feront l'objet de réponses écrites qui leur parviendront dans les meilleurs délais.

Après l'intervention de Madame le Ministre, Monsieur le Ministre du Budget est intervenu sur la question relative à la baisse des subventions pour expliquer que cela tient de l'achèvement de certaines lignes de financement, appuyées par nos partenaires techniques et financiers, tout en ajoutant que d'autres négociations sont en cours et que déjà, avec la Banque Islamique de Développement (BID), un financement de ~~7.500.000.000~~ FCFA, a été obtenu pour l'emploi des jeunes filles, dont le démarrage est prévu en 2014.

Par ailleurs, interpellé sur l'insuffisance des crédits, il a eu à préciser qu'à l'étape actuelle du processus budgétaire, il est difficile de procéder à des arbitrages et que, compte tenu du caractère transversal du Ministère de la

*le 10/10/14
Monsieur le Ministre*

Femme, de la Famille et de l'Enfance, des allocations conséquentes logées dans le budget d'autres Ministères tels que la Santé, l'Education Nationale et le Commerce, répondent parfaitement à certaines préoccupations soulevées par vos Commissaires. Cependant, Monsieur le Ministre dit prendre acte des différentes sollicitations et ce, en fonction de l'existence de nouvelles ressources à affecter. Monsieur le Ministre du Budget a également fait remarquer que c'est en raison de l'importance du Ministère de la Femme que son budget a connu une évolution notoire. C'est ainsi qu'entre 2012 et 2013 le budget est passé presque du simple au double et qu'il a légèrement progressé pour 2014.

Monsieur le Ministre du Budget a précisé que cette évolution tient à la préoccupation forte des autorités faisant de ce Ministère un des piliers de l'action gouvernementale.

Satisfaits des réponses apportées par Madame le Ministre, vos Commissaires ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2014 du Ministère de la Femme, de la famille et de l'Enfance et vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.